

SOMMAIRE

GREFFIERS EN LOI ET TRADUCTEURS... HISTOIRE ET LITTÉRATURE... CHAMBRE DES COMMUNES...

GREFFIERS EN LOI ET TRADUCTEURS

Le comité spécial chargé d'étudier la question de savoir s'il serait désirable d'unir les bureaux des greffiers en loi et traducteurs du sénat s'est assemblé, ce matin, sous la présidence de sir Alexander Campbell.

Après quelque discussion la majorité des membres du comité a décidé qu'il ne serait pas désirable d'abandonner les bureaux des greffiers en loi. Les fonctions des deux chambres étant tout à fait distinctes, les projets de loi qui prennent naissance au sénat étant d'une autre nature en général que ceux qui sont soumis à la Chambre des communes.

Même conclusion au sujet des traducteurs. Il n'y a au Sénat que deux traducteurs, et encore le chef, M. Boucher, est-il employé comme assistant greffier. Ils sont chargés de traduire les procès-verbaux des bills, les documents soumis par les ministres appartenant au Sénat, les réponses aux adresses, les rapports des comités, etc.

Le comité est donc venu à la conclusion que le changement proposé n'était pas désirable dans les circonstances actuelles et il sera fait rapport en conséquence au Parlement.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

Le dernier annuaire de la Société littéraire et historique de Québec est fort intéressant. On y remarque surtout un travail de son président, M. J. M. LeMoine, sur les dix dernières années de la domination française en Canada.

Pour n'en citer que deux, pris dans notre intimité, nous dirons que MM. LeMoine et Sulte sont membres d'une vingtaine de sociétés européennes et américaines qui s'occupent d'histoire et de science exclusivement.

dans notre pays, poursuivent les mêmes études qu'elles. Tout récemment, nos deux amis ont été nommés délégués de l'Institution Ethnographique dont le siège est à Paris.

Les livres de M. LeMoine sont bien connus. Quant à M. Sulte, il n'a mis en volume que ses poésies Les Laurentiennes et ses Mélanges, mais depuis quinze ans, nos revues et nos journaux ne cessent de nous apporter sa prose et ses vers.

Les articles voyagent souvent mieux que des livres et font connaître leurs auteurs jusqu'aux antipodes plus rapidement qu'on ne le croirait. Nous avons vu, sous ce rapport, de curieuses lettres reçues par nos amis. La presse éparille au vent de la publicité des feuilles qui vont plus loin que celles des forêts et qui laissent au-delà des mers des semences surprenantes.

Les annuaires élégants publiés par l'Institution Ethnographique sont remplis de savantes études qui composent une bibliothèque spéciale. Nous avons hâte que l'Institution ait examiné le dernier recensement du Canada. Nous sommes d'avis que cette œuvre, dirigée par M. J. C. Taché, est un monument de statistiques historiques, et autres, supérieur à tout ce qui s'est fait en ce genre dans n'importe quelles contrées.

LE FRANÇAIS À OTTAWA

Un correspondant d'occasion, qui écrit d'Ottawa au Constitutionnel des Trois-Rivières faisait, il y a quelques jours la confidence suivante au cours d'une lettre de la capitale :

Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que Ottawa étant la capitale de la Confédération canadienne, on n'y parle pas le français, ni dans les maisons, ni dans les hôtels, ni dans les rues, encore moins à la Chambre. Tout le monde parle anglais ici, les Canadiens comme les autres, c'est la mode, parait-il. Parlez français à Ottawa et l'on vous prendra pour un barbare, pour un égaré, on ne vous comprend pas plus, quand vous parlez français, qu'un trilluvien ne comprendrait un sauvage ou un Espagnol qui vous parlerait la langue de sa tribu ou de sa nation.

Un grand nombre de lecteurs du Constitutionnel ignoreraient sans doute que le français fut aussi abandonné à Ottawa. C'est un fait de plus que je suis ici, si l'on en excepte les conversations que j'ai eues avec les deux ou trois messieurs dont j'ai parlé plus haut, je n'ai pas dit dix mots en français que je n'aie été obligé de répéter en anglais.

Voilà une révélation qui surprendra les Canadiens-français d'Ottawa bien autrement que le public trilluvien. Ce dernier, qui ne connaît guère notre capitale, sera peut-être porté à prendre au sérieux la boutade du correspondant. Mais pour le citoyen d'Ottawa, les assertions de celui-ci ne paraîtront que ce qu'elles sont, de la pure fantaisie, et de la fantaisie de goût médiocre.

Les Trilluviens qui ont eu l'occasion de visiter Ottawa, sont en état de juger de la valeur de cette ridicule histoire. Ils doivent se demander, comme nous à travers quelles lunettes ce grincheux correspondant a vu notre ville, et surtout ce qu'il en a vu. S'il est sincère, s'il n'a pas voulu rire, c'est probablement qu'il est allé se loger sur quelque point exclusivement anglais d'où il ne sera pas sorti, et qu'il aura jugé de tout le reste par cet endroit particulier.

L'élément français forme seulement un peu plus d'un tiers de la population d'Ottawa, mais nous ne craignons pas de dire qu'il n'y a pas dans tout le pays un groupe plus attaché à sa langue et à ses traditions nationales. Il peut servir d'exemple sous ce rapport à des localités françaises beaucoup plus anciennes et beaucoup plus nombreuses, au témoignage d'gens parfaitement désintéressés. Au reste, il en a donné des preuves trop éclatantes pour qu'on puisse en douter.

Le prix de la farine et du blé est à la hausse sur le marché de Winnipeg. La farine se vend \$3 à \$3.75 le sac et le blé de 90 cts à \$1 le boisseau.

Une maison de Montréal a l'intention d'expédier mille gallons de sirop et une grande quantité de sucre d'érable à Manitoba. Une partie de ce sucre sera expédiée à Prince Albert, sur la Saskatchewan.

ECHOS DU JOUR

Les commandes venant de la Nouvelle-Ecosse pour le détail destiné à être exporté en Angleterre ont fait augmenter le prix dans une proportion de \$2 par cent, livres.

M. Fréchette travaille actuellement à un nouveau drame qui aura pour titre, croyons-nous : Le retour de Léonil, et qui sera représenté alternativement avec Papineau au Théâtre Royal.

La ville de Toronto a donné gratuitement un terrain au coin de la rue King et de l'avenue Strachan pour y ériger une fabrique où on construira des locomotives, et a exempté les propriétaires de cette fabrique du paiement des taxes à condition qu'ils gardent cent ouvriers à leur service.

On dit maintenant que les travaux sur le canal Welland seront assez avancés le 1er mai pour que le canal soit ouvert à cette date ou le 3, le plus tard. Après le 16 courant, les vaisseaux qui ne tirent pas plus de sept pieds d'eau pourront se rendre au lac Erie.

Nous venons de recevoir un journal publié à Digby, Nouvelle-Ecosse, dans les intérêts des Acadiens de cette partie du pays. Ce journal s'appelle l'Avenir et est rédigé avec soin. Le nouveau confrère mérite l'encouragement et il n'est guère douteux qu'on le lui refuse. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Le Sorelois rapporte que vendredi dernier, M. Brousseau, l'un des avocats des pétitionnaires dans l'élection de Berthier qu'il conteste, a insisté pour que M. l'abbé Champeau, curé de Berthier, produisît la lettre collective des Evêques au clergé de la province de Québec. Comme ce document est privé et n'a été adressé qu'aux seuls prêtres et curés de la province, M. Champeau refusa. M. l'abbé, procureur du député assuré, s'objecta à la question. Le 1er dimanche, l'honorable juge Olivier décida que M. Champeau ne pouvait être forcé de produire le document en question, vu qu'il était la propriété privée d'une partie qui n'était pas en cause.

Le rapport fait par MM. Dunn, Wiman et Cie, du premier quartier de 1880, démontre qu'il y a eu en Canada 503 faillites avec un passif de \$4,816,277 contre 634 faillites avec un passif de \$11,648,697 pour la période correspondante de 1879.

Les faillites dans les Etats-Unis pendant le premier quartier de cette année s'élevaient à 1,432, représentant un passif de \$12,777,074 contre 2,524 avec un passif de \$13,112,655 pour le même quartier de 1879. Ces chiffres comparés à ceux du premier trimestre de 1874 démontrent une diminution de près d'une moitié. Cette statistique indique le retour de bonnes années.

Un jeune industriel de Montréal, M. H. G. H. Lecuyer, s'occupe actuellement de fonder sur un pied solide, une manufacture d'un nouveau genre, dans le but de fabriquer diverses machines pour la confection des chaussures. Outre les machines de ce genre qui sont déjà venues en Canada, M. Lecuyer vient d'acheter plusieurs brevets d'inventions qui ont l'avantage de simplifier l'ouvrage des deux tiers à peu près. Les intéressés dans le commerce des chaussures feront bien de s'aboucher avec M. Lecuyer afin d'encourager le plus possible cette nouvelle industrie. Nous félicitons notre jeune compatriote de l'énergie dont il fait preuve et nous lui souhaitons tout l'encouragement auquel il a droit.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, Motion est faite pour que la chambre se forme en comité des subsides. Sir Charles Tupper ne n'a pas l'intention de soumettre aujourd'hui des résolutions relatives au chemin de fer du Pacifique, et je laisse toute latitude au député de Durham-ouest de présenter ses résolutions lorsque j'aurai terminé mon discours. La question est des plus importantes; il faut espérer qu'aucune interruption inopportune ne viendra interrompre le débat et que dans la discussion les orateurs sauront mettre de côté les idées de parti. Toutefois, en vue du changement d'attitude de l'opposition qui vient d'être confirmé par les résolutions annoncées par le député de Durham-ouest, il n'est pas hors de propos de passer la question en revue.

On se rappelle qu'en 1872, lorsque la Colombie-Anglaise s'est unie à la confédération, il a été stipulé qu'elle

serait reliée aux provinces par le chemin de fer canadien du Pacifique. C'est alors que le gouvernement a présenté des résolutions accordant pour cette entreprise un crédit de \$50,000,000 et 50,000,000 d'arpents de terre. Il était parfaitement entendu à cette époque que le chemin de fer ne serait pas construit par le gouvernement et que l'entreprise n'entraînerait aucune augmentation de taxes. Malheureusement, le parti libéral n'a pas accepté cette manière de voir et le système définitivement adopté a été changé d'une façon radicale. Ce n'est que dans un cas d'extrême urgence qu'un gouvernement peut se départir de la politique de l'administration qui l'a précédé, toutefois les libéraux, en arrivant au pouvoir, étaient parfaitement libres de ne pas accepter les engagements pris par leurs prédécesseurs.

Le chef de l'ancien cabinet n'a pas partagé cette opinion, car dans un discours qu'il prononça, dans son court, peu de jours après être arrivé au pouvoir, il déclara que la construction de la ligne du Pacifique était essentielle pour la prospérité et le développement du pays. Il a déclaré aussi, dans cette occasion, que le gouvernement devait se charger de l'entreprise, afin que les profits soient recueillis non par les entrepreneurs mais par le pays.

Il a affirmé que cette manière de procéder n'entraînerait pas d'augmentation de taxes. Dans la suite il a accepté une partie du programme de ses prédécesseurs, c'est-à-dire d'abord de faire adopter une résolution donnant le droit au gouverneur général de fixer le tracé du chemin, sur toute son étendue, sans qu'il ait à obtenir la sanction du parlement. Il a demandé aussi un octroi de 20,000 arpents de terre dont les deux tiers seraient vendus au prix convenu entre le gouvernement et les entrepreneurs, ces derniers devant rembourser les différents frais qu'entraînerait la vente.

En cela l'ex-gouvernement est allé bien au-delà du programme de l'administration qui l'avait précédé; il s'est chargé des deux tiers des terres et a délégué les entrepreneurs de tous les frais d'arpentage et d'exploration. Ce n'est pas tout; l'ancien gouvernement voulait prolonger la ligne jusqu'à Nipissing seulement, tandis que l'administration Mackenzie a pris sur elle de construire l'embranchement de la baie George, et de payer un octroi de \$450,000 au Canada Central.

Le cabinet libéral, après avoir assuré que la construction du chemin de fer du Pacifique n'entraînerait pas une augmentation de taxes, et l'a du reste avoué en disant que la Colombie-Anglaise n'avait pas le droit de faire entendre des plaintes, vu le surplus de taxes que le pays s'imposait pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

Avant d'arriver au pouvoir, les membres de l'opposition s'élevaient contre l'entreprise du chemin de fer du Pacifique, une fois à la tête du gouvernement ils se sont emparés du projet de loi, ont révoqué et se sont même engagés à faire des dépenses que n'aurait pas voulu sanctionner l'administration précédente. L'honorable ministre fait allusion à différents documents et émettant que le gouvernement précédent s'était engagé pour l'achèvement de la ligne au coût de \$8,000,000, la première estimation.

Les conditions offertes à la Colombie-Anglaise, pour son entrée dans la confédération, mentionnaient l'établissement immédiat d'une voie charretière allant jusqu'à la Colombie. Les personnes qui connaissent la topographie du pays savent parfaitement le coût énorme d'une route traversant la chaîne des montagnes Rocheuses. Elles disaient aussi que le chemin serait construit dans dix ans et qu'une somme de \$2,000,000 par année serait consacrée à son achèvement.

L'ancien gouvernement a donc fait maintes fois preuve d'extravagance; il a construit les embranchements de Pembina, de Stuebadowan et du Lac des Bois alors que le chemin de fer de Duluth, déjà achevé, aurait parfaitement pu suffire au trafic. Il a commis également une grande faute en donnant les deux contrats pour la construction de la ligne de la Rivière Rouge et de Stuebawon, sans avoir fait entreprendre préalablement les explorations nécessaires, et sans savoir comment ces sections pouvaient se rejoindre.

En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel s'est donc aperçu que l'administration précédente s'était engagée à des dépenses non seulement trop élevées, mais encore inutiles. Les dépenses des sections 25 et 15 sont énormes; sans raison valable, l'ex-gouvernement a jugé à propos de remplacer par des remblais les travaux qui devaient se faire au moyen de treillis, sans prendre l'avis des ingénieurs.

Le gouvernement actuel a changé complètement le mode qui présidait à l'octroi des contrats et il a ainsi réalisé des économies considérables. Avant de donner un contrat il faut faire des études sérieuses, et c'est ainsi qu'il a raccourci de trois milles la section 41, ce qui a occasionné pour le pays une économie de \$350,000. La même ligne de conduite a été suivie pour la section 42, et le gouvernement a ainsi réalisé une économie de \$500,000.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a fait son possible pour réaliser ses anciens projets, et, comme on peut s'en rendre compte, il a réussi en partie, et il a considéré que de copier le chemin de fer serait payé par la vente de vastes immenses terrains que nous possédons dans le Nord-Ouest. L'honorable député de Lambton manque complètement de logique; il dit aujourd'hui que le gouvernement a tort d'aliéner une grande partie de

ses terrains au Nord-Ouest, et il affirmait il y a quelques années que ce territoire n'aurait de valeur que lorsqu'il serait traversé par un chemin de fer. Les dépenses, disaient-ils, seraient amplement couvertes par la vente des terres et les bénéfices que l'on retirerait de cette immense voie de communication.

L'opposition a fait tout en son pouvoir pour décrier l'entreprise de la construction du chemin de fer du Pacifique, qu'elle avait même commencée, mais ses efforts ont été de nul effet. Le cabinet impérial que viennent de dissoudre les dernières élections en Angleterre, nous était favorable, et nul doute que l'administration qui lui succédera n'épargnera rien pour nous aider à accomplir cette grande entreprise qui sera le couronnement de l'œuvre de la confédération. M. Foster, qui sera certainement secrétaire du département des colonies, prononcera un discours il y a peu de temps, devant l'Institut Colonial, dans lequel il parlait dans les meilleurs termes de notre chemin de fer, nous pouvons donc compter sur son appui.

Après avoir considéré sérieusement la question le gouvernement a choisi l'honorable secrétaire du département du chemin de fer, ce port est parfaitement situé; ses abords sont faciles et sans aucun doute le commerce s'y portera. Entre les Montagnes Rocheuses et Manitoba il y a 150,000,000 d'arpents de terre qui sera facile à défricher, dès que la ligne sera en opération. La vente de ces terrains couvrira largement les dépenses de l'entreprise. A 6 heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

Sir Charles Tupper continue son discours : La ligne de Port William à Selkirk coûtera \$17,000,000 et les 1,000 milles qui séparent Selkirk de la vallée Jasper nécessiteront une dépense de \$13,000,000 environ. La section de la vallée Jasper à Port Moody, cinq cent-cinquante milles, coûtera \$29,000,000 et le coût total de la ligne jusqu'à Burrard Inlet sera de \$60,000,000. A cette somme, il faut ajouter les dépenses d'exploration, les frais de l'établissement de l'embranchement de Pembina, soit un total de \$64,869,718.

Comme le G. C. A. organe des membres de l'opposition, veut bien le reconnaître, la vente des terrains couvrira une partie des dépenses de la construction du chemin et des frais d'exploitation, et dès que les territoires seront colonisés le trafic sera assez considérable pour payer, non-seulement les dépenses, mais encore l'intérêt de la dette.

M. Blake répond longuement aux arguments de l'honorable ministre des chemins de fer, et à 12:10, sur l'invitation de sir Richard Cartwright, la Chambre s'ajourne.

LA PRINCESSE AU COUVENT DES SEURS GRISES

Mercredi, Son Excellence le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Louise, ont rendu visite au couvent des Seurs Grises. Ils montèrent immédiatement dans la salle de la communauté, où ils s'entretenirent quelque temps avec les vénérables sœurs, s'informant de la date de la fondation de leur institution, du nombre de leurs élèves et du programme des études.

Les illustres visiteurs allèrent ensuite à la chapelle et à la sacristie, où ils examinèrent les ornements sacerdotaux. Ils visitèrent après l'intrier, puis se rendirent à la salle de réception, où étaient réunis les élèves de l'école centrale. A leur arrivée, Mlle. Leveillé présenta l'adresse suivante à Son Excellence le gouverneur général : Son Excellence le Marquis de Lorne, Gouverneur Général du Canada.

EXCELLENCE, La supérieure de cette maison, les sœurs et leurs élèves désirent exprimer à Votre Excellence le plaisir qu'elles ressentent de vous voir accompagner Son Altesse Royale dans cette visite que vous daignez nous deux faire à cette institution.

Nous honorons et vous le rejets de l'antique et noble famille et le dépositaire de l'autorité civile en ce pays dans la mission que vous a confiée notre Gracieuse Souveraine. Cette mission, nous prions Dieu qu'il la rende agréable pour vous et fructueuse pour notre bien-aimé Canada.

Veillez de ciel vous combler de ses faveurs les plus signalées, l'illustre compagnie de vos jours et tous ceux qui vous sont chers en ce monde. Couvent des Seurs Grises, Ottawa 14 avril, 1880.

Une adresse anglaise fut également présentée par Mlle O'Meara, ainsi qu'un acrostiche véritablement de versification, et l'adresse suivante fut lue par Mlle Clermont, de la Gatineau : A Son Altesse Royale, madame la princesse Louise, MADAME, Soyez la bienvenue des élèves de la maison d'origine des Seurs de la Charité d'Ottawa, ô vous qui représentez si bien dans notre cher pays la royauté de votre bonne autant qu'illustre mère.

Vous présente, en ce moment, au milieu de nous, à pour toutes, les habitantes de cette demeure un double charme, celui qui naît de l'honneur que vous leur conférez et celui qui vient de ce qu'il leur est permis de constater des yeux le parfait rétablissement de votre santé sur laquelle le Canada tout entier s'est alarmé.

royale visite qui complera parmi les événements qu'enregistrent les annales de ce paisible séjour. Couvent des Seurs Grises, Ottawa, 14 avril, 1880.

Au nom de Son Altesse Royale, Son Excellence le gouverneur général répondit en ces termes : La princesse me prie de vous remercier de votre aimable réception, de délicieux morceaux de musique que vous avez fait entendre, des fleurs que vous lui avez offertes, et des félicitations que vous lui avez adressées au sujet de son rétablissement. Elle vous remercie également des sentiments de loyauté que vous avez exprimés à l'égard de Son Auguste Mère. Avec la permission de votre vénérable supérieure, je vous accorde un congé.

Son Altesse Royale fit alors le tour de la salle et pressa la main des plus jeunes élèves, leur adressant des paroles de félicitation et d'encouragement.

Profitons de cette occasion pour faire l'éloge de la maison d'éducation dirigée par les seurs grises. Le personnel enseignant est parfaitement choisi et les élèves y font de fortes études.

NECROLOGIE

Vendredi, le 9 courant, l'église de Deschambault s'est revêtue de sa plus somptueuse toilette funéraire pour recevoir les restes mortels d'une des personnes les plus respectables et les plus estimées de la paroisse, au milieu d'un concours nombreux de fidèles. C'était pour l'inhumation du corps de dame Marie Louise, Cléopâtre Boudreau, seconde épouse du lieutenant-colonel Paul Benoit, ancien maire de la paroisse et du comté. Madame Benoit était nièce de feu l'honorable Louis-Michel Viger, et cousine de feu l'honorable Denis Benjamin Viger, deux des plus grands citoyens qui ont brillé sur la scène politique du pays. Elle est morte à l'âge de 66 ans, comme elle a vécu en vraie et ferme chrétienne, d'une pneumonie dont la durée n'a été que de quelques heures.

Qu'il est beau de voir ces âmes si profondément croyantes lorsque la mort vient les sommer de franchir les portes de ce monde ! Comme les deux médecins appelés en toute hâte auprès d'elle, constatant entre eux et en silence, les progrès rapides de la maladie, elle répondait avec une satisfaction visible à leurs promesses d'un prompt retour à la santé, qu'elle sentait sa fin même dans quelques heures et avec quelle visible apparence ces paroles adressées à Marthe par le Sauveur : "Ceux qui vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours," ne semblaient-elles pas empreintes sur son visage presque rayonnant ! Sa mort plonge dans le deuil et dans les regrets son époux presqu'octogénaire, ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'un nombreux cercle de parents et d'amis dans les cours desquels elle laisse de bien durables souvenirs.

Le service a été chanté par le vénérable curé de la paroisse, M. l'abbé N. Bélanger, avec le concours de chœurs nombreux et celui de la société Sainte-Cécile, soutenue par l'harmonium auquel présidait M. Arthur Matte, jeune musicien de talent. Les voix amples et sonores de MM. L. P. Blouin, marchand, président de la société Sainte-Cécile, LaChance, Dupont et Deslisle ont été remarquables, entre autres, dans les soli et cantiques. La cloche tint, O Salutaris, A la mort, Jesu suble tor mundi. La messe de Requiem et le libera, harmonisés par M. l'abbé Perreault, ont été choisis par le chœur pour l'occasion, et ont produit dans les âmes des nombreux assistants venus de toutes les parties de la paroisse du Cap-Saint-Jacques, de Montréal, d'Ottawa, d'ailleurs, des émotions touchantes qu'on éprouve avec bonheur surtout dans le saint lieu où les âmes des trépassés semblent s'unir avec celles des vivants pour méditer ensemble sur la solennité des derniers moments de la vie. — Communiqué.

CHAPEAUX DE SOIE

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont très légères et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

CHAPEAUX DE SOIE

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont très légères et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

CHAPEAUX DE SOIE

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont très légères et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût

CHAPEAUX DE SOIE

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont très légères et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

SERVICE A THÉ

PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS 63 rue Sparks

BEAUX CHAPEAUX!

DE FEUTRE! POUR 50 et 75 cents

H. L. COTE,

128 Rue Rideau Pres de la rue Nicholas

HOTEL MONTREAL

TRAVAILLE PAR MICH. COALLIER alias NAVION

COIN DES BRUDES Wellington et Bridge, Hull

Brandies et cigares de premier choix, et table de première classe. Chevaux et voitures de toutes sortes à volonté.

Les personnes qui visitent Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable.

19 février 1880.

1880 Fêtes de Pâques!

M. LAUR. DUHAMEL

Ayant fait de grandes améliorations à son état, lui permettant d'exhiber un assortiment plus considérable de

VIANDES DE CHOIX,

que les années précédentes, est capable de satisfaire tous les goûts.

Il remercie ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et sollicite de nouveaux leur patronage et celui du public en général. Il fera tout en son pouvoir pour tous les satisfaire.

IL A TOUJOURS EN MAINS VOLAILLES, SAUCISSES, LANGUES, VIANDES FUMÉES, LARD SALE, etc., etc.

AU COIN DU VIRUX

MARCHE BY,

SUR LA RUE CLARENCE. Ottawa, 22 mars 1880.

FERRONNERIE

POUR LA Ferronnerie à bon marché

ALLEZ CHEZ McDougal & Cuzner,

Enseigne de la GRANDE TARIÈRE, RUE SUSSEX, Ottawa, 2 février 1880.